

Un regain bienvenu pour la Sécurité

Soutenue par une demande plus importante en volume et plus exigeante sur le plan de la qualité, la profession a confirmé son retour à la croissance en 2015. Cette tendance positive devrait s'amplifier en 2016, en raison notamment des attaques terroristes qui ont eu un impact significatif sur le climat des affaires.



© Fotolia_87075683

Quelques jours après les attentats de novembre, le CNAPS a publié un document recommandant la création d'agents de sécurité armés, sur le modèle des transporteurs de fonds.

Durement éprouvée pendant les années de marasme de l'économie française, la profession de la sécurité voit enfin le bout du tunnel. Après le trou d'air historique de 2009, marqué par une décroissance de 1 %, elle affiche des performances en amélioration continue depuis 2013. Cette année-là, la progression du chiffre d'affaires a en effet été de + 1,7 % pour passer à + 2,1 % l'année suivante puis 3 % en 2015, selon les statistiques récoltées par les publications En Toute Sécurité.

La croissance des métiers de la sécurité est largement conditionnée par l'évolution du PIB : fermetures d'usines ou de bureaux signifient évidemment des contrats de gardiennage ou de sécurité électronique en moins. À l'inverse, lorsque les affaires reprennent, la sécurité en bénéficie automatiquement. De plus, 2015 a été un millésime tout à fait particulier en raison des attaques terroristes de janvier et novembre. Après l'attentat contre Charlie Hebdo, ce sont surtout les enseignes de distribution en région parisienne qui ont fait appel à des prestataires de sécurité. Leurs demandes supplémentaires ont duré environ un mois.

Estimation du CA supplémentaire lié aux attentats inférieur à 500 M€

Changement d'échelle après l'attaque du 13 novembre : tous les secteurs économiques ont eu recours à de nouvelles missions de sécurité. Et cela de manière encore plus massive et spectaculaire qu'en janvier. De plus, la demande forte s'est étalée sur

une période plus longue – trois mois environ – et sur l'ensemble du territoire. Outre le recrutement massif d'agents privés sur cette période, la sécurité électronique a également été sollicitée avec un renforcement des dispositifs déjà en place, notamment sur les sites industriels sensibles (dits « Seveso »), dans les transports, certains bâtiments publics (musées, sites touristiques, etc.) ou encore dans les communautés territoriales. Le chiffre d'affaires supplémentaire lié aux divers attentats en France est estimé par En Toute Sécurité à quelques centaines de millions d'€ en 2015, probablement inférieur à 500 M€. Un chiffre à comparer au CA total de 24 milliards d'€ engrangés par l'ensemble des secteurs allant du gardiennage à la sécurité électronique, en passant par le transport de fonds, la serrurerie, la sécurité incendie, la cybersécurité ou les drones de surveillance. La tendance positive va s'amplifier puisque 2016 devrait se solder par une croissance proche de 4 % pour la profession.

Une profession estimée plus mature Les pouvoirs publics estiment la profession plus mature

Les événements de 2015 ont accéléré la réflexion des pouvoirs publics sur le rôle futur de la sécurité privée. Ils sont prêts à lui confier davantage de missions (*lire encadré ci-contre*) depuis qu'ils estiment qu'elle est devenue respectable. Grâce au travail du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) – l'agence

de régulation qui prononce des sanctions contre les entreprises frauduleuses – et à celui des organisations patronales, l'opinion des autorités a en effet bien changé à l'égard des sociétés de sécurité. Elles sont aujourd'hui considérées comme globalement sérieuses. Néanmoins, il faudrait encore renforcer leur professionnalisme. C'est pourquoi une importante réforme concernant la formation des personnels de sécurité a été adoptée en 2016 avec l'objectif de la mettre progressivement en place d'ici la mi-2017. Une décision cruciale, car la formation est un peu le baromètre de la moralité de la profession. Or, une partie des centres de formation ne dispensaient pas un cursus de bon niveau ou étaient carrément en marge de la loi en donnant plus ou moins systématiquement des diplômés à des personnes qui ne suivaient même pas les enseignements ! Tout devrait bientôt rentrer dans l'ordre sur ce plan.

Changement d'approche contractuelle et meilleurs pratiques des procédures

Les attentats de 2015 ont eu une autre conséquence : une prise de conscience de l'importance vitale des questions de sécurité si bien que les donneurs d'ordre ont été encore plus attentifs à la qualité des services fournis. À leur tour, ils ont bénéficié d'une plus grande écoute et considération de la part de leur direction générale. La moralisation de la profession passe inévitablement par de meilleures pratiques en



MARCHÉ

Les dix principales sociétés de surveillance humaine en France

Chiffre d'affaires en millions d'euros, comprenant le gardiennage, la sûreté aéroportuaire et l'intervention sur alarme

		2015	2014	2013	2012	2011
1	Securitas France	565	564	553	592	630
2	Seris Security	306	306	283	300	293
3	Fiducial Private Security ⁽¹⁾	170	163	123	120	170
	Consortium Sécurité Privée ⁽²⁾	145	140			
4	Samsic Sécurité	144	145	121	110	94
5	ICTS	140	138	117	140	132
6	Prosegur France	139	146	146	140	110
7	Atalian Pôle Sûreté	137	133	129	105	95
8	Onet Sécurité	135	138	144	140	143
	Securalliance ⁽³⁾	80	73	66		
9	Brink's ⁽⁴⁾	78	76	77	94	77
10	Hubsafe ⁽⁵⁾	72	70	67	65	59

Informations récoltées par En Toute Sécurité. Pour 2015, il s'agit essentiellement d'estimations, effectuées en avril 2016

⁽¹⁾ Fiducial a racheté certains actifs de Neo Security en septembre 2012 et le gardiennage de Faceo en janvier 2014. Pour 2011 et 2012, il s'agit donc des chiffres de Neo Security.

⁽²⁾ Société créée en mars 2015 regroupant les activités de treize entreprises. Chiffres reconstitués. Ne figure pas dans le classement avec un numéro de rang en raison de ses particularités.

⁽³⁾ GIE (non classé) regroupant six sociétés de sécurité. Création en 2013.

⁽⁴⁾ Il s'agit uniquement de l'activité sûreté aéroportuaire suite à la cession du gardiennage en janvier 2013

⁽⁵⁾ Prestations de sûreté aéroportuaire uniquement

matière de procédures d'appel d'offre, de rédaction de contrat ou tout simplement de relation avec les fournisseurs de sécurité. On note ainsi le développement des clauses basées sur l'obligation de résultat et non plus seulement sur l'obligation de moyens, notamment dans le transport de fonds et la sûreté aéroportuaire. En clair, c'est la société de sécurité qui détermine les effectifs à mettre en place pour le contrôle des bagages des passagers aux aéroports en fonction d'un engagement concernant la durée d'attente. Cela implique par exemple une grande souplesse dans la disponibilité des agents, des outils de prédiction du trafic aérien ou des caméras qui analysent la longueur de la file d'attente. Dans le transport de fonds, le prestataire s'engage sur un taux de remplissage des distributeurs de billets et non plus sur un nombre de passages pour alimenter les appareils. Un changement complet d'approche contractuelle !

Davantage de sociétés rentables

Ces divers éléments – évolution vers la qualité et gonflement de l'activité – ont permis aux sociétés de sécurité d'afficher une meil-

leure santé financière. Elles reviennent d'ailleurs de loin puisqu'en 2010 seulement 58 % d'entre elles dégageaient des bénéfices, alors que 13 % étaient à l'équilibre, 20 % en perte et 9 % en faillite. En 2014, la proportion de sociétés rentables a grimpé à 64 % et devrait dépasser 65 % l'année suivante, selon les données d'En Toute Sécurité. La situation s'est également améliorée dans le gardiennage – le secteur le plus fragile de la sécurité – où seulement 34 % des entreprises étaient bénéficiaires en 2011 contre 51 % en 2014, ce qui reste encore une proportion très faible. De même, la situation de l'emploi s'est améliorée : si les effectifs de la profession ont régulièrement gonflé depuis trente ans, un brutal coup de frein s'est produit au début de la décennie. A tel point que le personnel a légèrement diminué sur la période 2011-2013. Aujourd'hui, la profession est à nouveau créatrice nette d'emplois. Dans une très faible mesure en 2014 (+ 0,2 %), mais avec plus d'ampleur en 2015 et 2016, notamment en raison des attentats terroristes, d'événements comme l'Euro 2016 ou d'une forte demande sur certains créneaux comme la cybersécurité ou la vidéosurveillance.

Légère amélioration de la situation financière des sociétés de gardiennage

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ⁽¹⁾
Sociétés de sécurité bénéficiaires	40 %	34 %	39 %	50 %	51 %	52 %
A l'équilibre	14 %	17 %	13 %	9 %	15 %	16 %
En perte	27 %	27 %	26 %	19 %	18 %	17 %
En faillite	19 %	22 %	22 %	23 %	17 %	15 %

⁽¹⁾ Pour 2015, il s'agit d'estimations, effectuées en avril 2016

Source : Atlas d'En Toute Sécurité

NOUVELLES MISSIONS
POUR LES AGENTS
DE SÉCURITÉ

Les attentats de 2015 ont généré une mise à contribution massive de la surveillance humaine sur une période plus ou moins longue selon les sites à surveiller. Ils ont également généré une réflexion sur l'avenir de cette profession et notamment sur de nouvelles missions. Quelques jours après les attentats de novembre, le CNAPS a publié un document recommandant la création d'agents de sécurité armés, sur le modèle des transporteurs de fonds. Quelques milliers d'agents seulement seraient concernés et plus d'une centaine de sites, jugés très sensibles, actuellement surveillés par l'armée ou les forces de l'ordre.

Actuellement surchargées de travail, ces dernières ne verraient pas d'un mauvais œil d'être déchargées de certaines tâches, comme la surveillance d'hôpitaux militaires, à condition que les agents privés soient bien formés. La coordination entre agents privés et autorités publiques est également à l'ordre du jour, avec la parution en janvier 2016 d'une circulaire prévoyant la mise en place de conventions locales de coopérations de sécurité. De plus, les préfets ont multiplié les dérogations à l'interdiction pour les agents privés de patrouiller sur la voie publique : on a pu en voir aux abords des grands magasins parisiens ou devant des sites militaires. Bien souvent équipés de gilets pare-balles, ce qui constitue également une grande première pour la profession.

Dans le gardiennage,
multiplication de regroupement

Autre élément à prendre en considération : la concentration du marché entre les mains de quelques ténors. Ce phénomène est pratiquement achevé dans le transport de fonds et la sûreté aéroportuaire. Il est bien avancé dans la télésurveillance et la serrurerie, mais pas du tout dans la sécurité électronique et le gardiennage. Dans ces derniers secteurs, où il existe une pléthore d'acteurs, les opérations de regroupements se multiplient afin d'atteindre une taille critique. Un autre signe de la maturité de la profession.



Patrick Haas,
Directeur des publications
En Toute Sécurité

N.B. : tous les chiffres mentionnés dans ce texte sont extraits de l'Atlas d'En Toute Sécurité (www.security-info.com)